



# Infractions au Code de la route

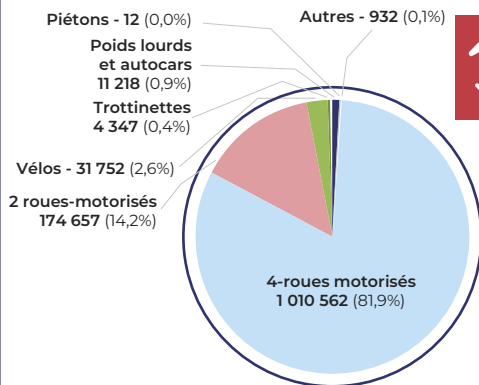
## POLICE MUNICIPALE : INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Source : Ville de Paris  
Direction de la Police  
Municipale de Paris



Créée en octobre 2021, la police municipale parisienne est une police d'ultra-proximité, et non une police d'intervention urgente. Elle a pour missions principales de prévenir, de sécuriser et de sanctionner le cas échéant.

### Répartition des infractions (procès-verbaux) par catégorie d'usagers



**Tendance :** Avec plus de 1,233 million de procès verbaux établis pour infractions aux règles de stationnement et de circulation en 2023, une hausse de 5,5 % par rapport à 2022, la catégorie des quatre-roues motorisés représente près de 82 % des infractions au Code de la route relevées par la Police Municipale, en hausse de 3 points. Les deux-roues motorisés représente plus de 14 % des infractions (en baisse de 3,7 points en 2023) et les circulations actives (vélos et trottinettes) augmentent légèrement (2,9 % en 2023 contre 2,1 % en 2022). Le nombre de procès-verbaux dressés à l'encontre des piétons demeure marginal.

### Nombre d'infractions (procès-verbaux) relevées

#### Pour circulation et stationnement dans les voies réservées

|                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| Dans les couloirs de bus                    | 351 949 |
| dont celles issues de la vidéo-surveillance | 315 955 |
| Dans les voies cyclables                    | 36 031  |

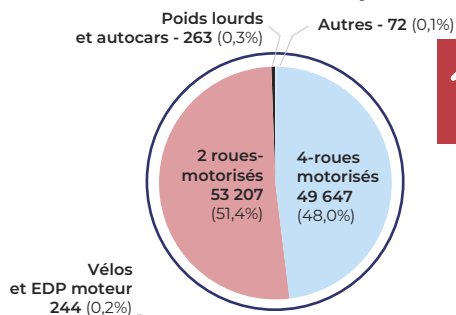
Évolution  
2023 / 2022



#### Pour arrêt ou stationnement gênant

##### sur trottoirs et traversées piétonnes

127 329



**Tendance :** En 2023, l'arrêt et le stationnement gênant sur trottoir recensés par le biais des procès verbaux sont le fait des usagers des véhicules motorisés (véhicules particuliers, véhicules utilitaires, taxis) pour moins de 48% (+7,2 points par rapport à 2022) et des deux-roues motorisés pour 51,5 % (-6 points). Ces deux catégories de véhicules représentent près de 99 % de ces types d'infractions sur trottoirs.

Évolution 2023 / 2022



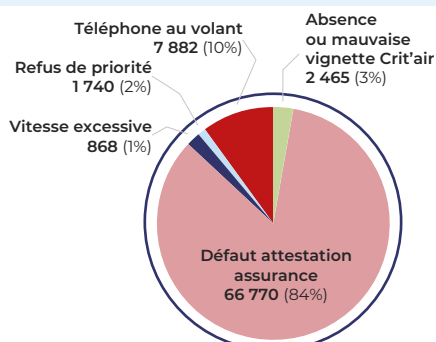
##### sur les places réservées aux PMR

8 502

##### sur les aires de livraison

113 896

### Infractions aux règles de circulation selon les principales causes



**Tendance :** En 2023, 79 725 procès-verbaux pour des motifs administratifs ou comportementaux ont été dressés contre 102 860 en 2022, soit une baisse de 22 %. La principale cause d'infraction relève en 2023 du défaut d'attestation d'assurance (-3 points par rapport à 2022). Le téléphone au volant représente 10 % de ces procès verbaux (contre 6 % en 2022), l'absence de vignette Crit'Air avoisine 3 % (contre 5 % en 2022), la vitesse excessive atteint 2 % (contre 1 % en 2022) et le refus de priorité reste stable avec 1 %.